



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE ET DU DÉVELOPPEMENT

Paris, le 20 octobre 2006

DÉLÉGATION POUR L'ACTION EXTÉRIEURE DES
COLLECTIVITÉS LOCALES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LANCEMENT DU NOUVEAU DISPOSITIF DE FINANCEMENT EN MATIÈRE DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE TROIS APPELS À CANDIDATURE

UN DISPOSITIF PLUS SOUPLE ET PLUS TRANSPARENT LANCÉ APRÈS UNE LARGE CONSULTATION

Les trois appels à candidature pour le soutien à la coopération décentralisée viennent d'être lancés par le ministère des Affaires étrangères. Ce nouveau dispositif de subvention du MAE en matière de coopération décentralisée a tenu compte des observations fournies par les Ambassades, les Préfectures de région, les ministères concernés ainsi que celles des associations nationales de collectivités locales à partir du consensus établi lors de la séance de la Commission nationale de la coopération décentralisée du 3 octobre 2006 présidée par Brigitte Girardin, Ministre déléguée à la Coopération, au Développement et à la Francophonie.

Ces trois projets sont désormais les uniques outils du ministère des Affaires étrangères pour définir le soutien à la coopération décentralisée. Ce nouveau dispositif retient trois priorités :

- la simplification avec trois appels à projets complémentaires,
- le partenariat en promouvant la contractualisation des rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales
- la complémentarité, les thématiques privilégiées retenues sont celles où la valeur ajoutée des collectivités locales est la plus grande

Plus souple, ce nouveau dispositif se veut également plus transparent et plus lisible. Une grille des critères de sélection des projets déposés par les collectivités territoriales dans le cadre des appels à candidature ainsi qu'un guide de la procédure pour l'instruction des projets sont mis à la disposition de chacun.

APPEL À CONTRAT TRIENNAL

Les contrats de plan 2000-2006 avaient permis à plusieurs régions d'expérimenter une forme de contractualisation avec l'Etat et les collectivités territoriales sur le thème de la coopération décentralisée. Fort de cette expérience et en tenant compte de leçons qui ont pu être tirées, le ministère des Affaires étrangères propose aux régions ainsi qu'aux autres collectivités territoriales, un nouveau type d'appel à contrat qui permettra aux collectivités territoriales qui le désirent, de signer de nouveaux contrats pour une période de 3 années 2007-2009.

La cohérence des actions de coopération décentralisée sera encouragée à l'échelon régional et les dossiers qui proposeront une mutualisation portée par plusieurs collectivités seront privilégiés. Des formes de coopération inter-régionales entre plusieurs collectivités territoriales agissant dans un même pays ou sur une même thématique pourront être proposées.

Thématiques : mise en place ou maintien d'un réseau régional de concertation des acteurs locaux, aide au développement (appui institutionnel et développement durable), enseignement supérieur, échanges culturels et artistiques, présence économique française à l'étranger, favoriser l'intégration des jeunes dans l'action internationale.

APPEL À PROJET ANNUEL COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre du programme n°209 "solidarité à l'égard des pays en développement" de la LOLF, le ministère des Affaires étrangères lance un appel à projet de soutien à la coopération décentralisée. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique de soutien à la coopération décentralisée et complète ainsi l'appel à contrat pluriannuel sur le programme 209 et l'appel à projet annuel destiné à la coopération européenne sur le programme 185.

Thématiques : soutien aux collectivités territoriales des pays éligibles en matière d'appui institutionnel, d'appui à la décentralisation, de gouvernance locale, d'appui à la mise en place de services publics de base, de formation des cadres et des élus, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage locale, développement durable.

APPEL À PROJET ANNUEL COOPÉRATION EUROPÉENNE

Dans le cadre des programmes n°185 "rayonnement culturel et scientifique" et n°209 "solidarité à l'égard des pays en développement" de la LOLF, le ministère des Affaires étrangères lance un appel à projet de soutien à la coopération décentralisée européenne. Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique de soutien à la coopération décentralisée et complète ainsi l'appel à contrat triennal sur le programme n°209 et l'appel à projet annuel destiné à l'aide au développement également sur le programme n°209.

Une priorité sera accordée aux projets réalisés en partenariat avec d'autres collectivités territoriales européennes, notamment « triangulaires » ou dans les pays où la coopération décentralisée française est peu présente.

Thématiques : tout ce qui favorise l'appui institutionnel, notamment la gestion des services publics locaux dans tous les domaines de la compétence des collectivités territoriales : développement urbain, environnement, aménagement du territoire et compétitivité, intercommunalité, gestion de la culture et du patrimoine, ingénierie de projets, formation, administration électronique (TIC), aide au montage de dossiers de cofinancements européens, etc...



PLUS DE FINANCEMENTS CONSACRÉS AU SOUTIEN À LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Pour 2007 ce sont au total **12,5 millions d'euros** (11,5 millions d'euros pour l'aide au développement et 1 million d'euros pour la coopération européenne), soit une augmentation de près de 15% par rapport aux années précédentes, qui seront consacrés au soutien à la coopération décentralisée, dont près de 11 millions d'euros en soutien à des projets menés par les collectivités territoriales.

En outre, l'Etat continuera de soutenir les réseaux nationaux de coordination entre collectivités locales, ainsi que les rencontres et événements autour de la coopération décentralisée pour 1,5 millions d'euros.

Pour télécharger les appels à candidature, la grille des critères et le guide :
www.diplomatie.gouv.fr/cncd

Contact presse :

Jérôme DUPLAN

Chargé de mission aux systèmes d'information et de communication
Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales

Tél : 01.53.69.35.15

Courriel : jerome.duplan@diplomatie.gouv.fr